Le député de Saint-Denis est, je pense, un homme juste et sincère. Je lui dis: réfléchissez. Je le prie de retirer son appui à cet amendement et, ce faisant, de reconnaître, d'abord, la nouvelle menace à l'unité qu'il présente et, en second lieu, que tous les Canadiens doivent se sentir égaux.

• (Midi)

M. Prud'homme: Monsieur l'Orateur, je soulève de nouveau la question de privilège. Je me permets de faire remarquer à mon ami que je suis resté fidèle à mes conceptions au cours des années, et c'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles je siège ici, à Ottawa, plutôt qu'à Québec. Je soulève la question de privilège parce que j'estime que les Italiens, les Allemands et les Ukrainiens constituent, eux aussi, une composante spécial du peuple canadien.

J'ajouterai que je décline l'offre généreuse faite par le représentant de Brandon-Souris, qui a proposé que les immigrants francophones soient considérés comme un groupe particulier. Je refuse cette offre, car, à mes yeux, tout Canadien, quel que soit son pays d'origine, constitue une composante spéciale de notre peuple. Il a cessé d'être un Allemand, un Scandinave, un Grec, un Arménien, un Arabe, etc.

Je le répète, je ne vois aucun inconvénient à ce que le représentant de Swift-Current-Maple-Creek obtienne sa citoyenneté. De toute façon, il ne me semble pas l'avoir ravalé à un rang inférieur. Quoi qu'il en soit, c'est à lui et non à nous qu'il appartient de prendre une décision. J'affirme qu'au Canada le même traitement vaut pour tout le monde en matière de citoyenneté. La seule chose qui différencie le Canada de la plupart des autres pays est que nous avons deux langues officielles. Il va de soi qu'aucun privilège particulier n'est-ou ne devrait être-accordé aux Anglais ou aux Français.

S'il doit y avoir des groupes privilégiés au Canada, alors ce devraient être plutôt les Indiens et les Esquimaux plutôt que les deux «races fondatrices». Je commence à être fatigué d'entendre nos vis-à-vis se servir de cette expression. Je l'ai dit des centaines de fois alors que j'étais dans l'Ouest et je le répète honorable député de Prince Albert depuis encore aujourd'hui que je souhaiterais m'appeler Prudomiski afin qu'on me comprenne mieux. Mais parce que je m'appelle suis d'accord là-dessus et j'aimerais que ce Prud'homme il semble que les gens de langue principe soit appliqué à la loi électorale. Je ne française du Québec bénéficient d'un traite- me préoccupe pas outre mesure de ce qu'on ment particulier. Je n'ai aucune idée sembla- veuille faire attendre cinq ans les nouveaux ble dans la tête et j'espère que je ne l'aurai arrivants avant de leur accorder le droit de jamais. En ce qui me concerne, chaque per- vote ou de ce qu'on leur accorde ce droit au

sonne au Canada, sans tenir compte de ses origines doit être traitée sur le même pied.

Je déclare que les immigrants devraient prendre la citoyenneté canadienne s'ils désirent participer aux élections générales; c'est une question d'honneur. Pour avoir le droit de vote au Canada il faut avoir 18 ans et être citoyen canadien. C'est une situation claire et nette, et nullement un facteur de division.

M. Coates: Monsieur le président, puis-je répondre à cette soi-disant question de privilège? Premièrement, le député de Saint-Denis a déclaré qu'il ne pensait pas que sa proposition favorisait la division, mais si on le lui prouvait ou s'il le pensait, il s'oppserait à la proposition. J'ai tenté de le lui démontrer, mais il ne m'a pas écouté et a fait une autre proposition. Telle qu'elle se présente, la proposition favorise induscutablement la division. Si le député en doute, il devrait aussi le reconnaître et s'y opposer.

Le second point que j'aimerais soulever est une citation d'Abraham Lincoln qui a dit un jour qu'on ne peut renforcer le faible en affaiblissant le fort. C'est une importante considération.

M. Orlikow: Monsieur le président, je dois admettre que je suis déconcerté par la tournure que prend le débat. Depuis la fondation de ce pays, des dispositions spéciales s'appliquent aux immigrants du Commonwealth, c'est-à-dire que, presque immédiatement après leur arrivée au Canada, ils ont droit à tous les privilèges, même celui du vote. Je ne critique pas ce fait, il fait partie de notre histoire.

Si j'ai bien compris ce que le très honorable député de Prince Albert et d'autres ont dit, ils veulent que la situation reste inchangée, bien que certains ne tiennent pas à ce que le droit de vote soit accordé aux immigrants en provenance des pays francophones. Je viens d'une circonscription où se sont installés en grand nombre des gens provenant de tous les groupes ethniques, sauf peut-être des gens d'origine française. Je repésente 20,000 personnes d'origine ukrainienne, 12,000 personnes d'origine polonaise et beaucoup de Tchèques, de Russes et de Juifs.

Si j'ai bien compris le raisonnement du très deux ans, il prétend que tous les Canadiens devraient être traités sur un pied d'égalité. Je